Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260706-20260706_05-DE

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONQUET	
DATE DE CONVOCATION : Le 29 juin 2026 **DATE D'AFFICHAGE :** Le 29 juin 2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS :** En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23 **TRANSMIS A LA PREFECTURE LE :** 09 JUIL. 2026 **REÇU EN PREFECTURE LE :** 09 JUIL. 2026	***Le 6 juillet 2026*** *à 19h15 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Luc MILIN, Maire.* *Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf : Lorette BIAN, pvr à Françoise BIDAN, Tony CONSTANTY, pvr à Francis LE BIAN, Emmanuel RINNERT, pvr à Morgane KERARVRAN et Philippe HAMON, pvr à Mélanie LEVEN.* *Thierry STIENNE est désigné en tant que secrétaire de séance.*

20260706.05 Convention avec la commune de PLOUGONVELIN - utilisation de la salle omnisports

Elue rapporteure : Mélanie LEVEN, conseillère municipale déléguée aux associations et aux sports.
Question présentée dans la note de synthèse – compte rendu de la commission finances du 22 juin 2026 transmise aux élus à l'appui de la convocation du Conseil.

Il est rappelé aux élus qu'à la suite des dommages subis par les salles omnisports de Plougonvelin lors de la tempête Ciaran et des travaux de rénovation qui en découlent, plusieurs associations sportives plougonvelinoises, notamment les clubs de handball et de volley-ball, sont accueillies dans les équipements sportifs de la commune du Conquet.
Cette mise à disposition a permis d'assurer la continuité de leurs activités tout en préservant les créneaux nécessaires aux associations et usagers conquétois.
Afin de formaliser cette organisation, il est proposé de conclure une convention avec la commune de Plougonvelin. Celle-ci précisera les conditions d'utilisation des équipements ainsi que les modalités de participation financière de la commune bénéficiaire.
Cette participation sera calculée à partir du coût réel de fonctionnement des équipements mis à disposition. Elle prendra notamment en compte les dépenses de fluides, d'entretien, de nettoyage, les interventions des agents communaux, la mobilisation de l'éducateur sportif ainsi que l'ensemble des charges supportées par la commune pour assurer l'ouverture et le fonctionnement des installations.

La convention précise également que les créneaux mis à disposition correspondent exclusivement à des périodes non utilisées par les associations, établissements scolaires ou services de la commune du Conquet.

En 2025, une participation au fonctionnement du complexe sportif a ainsi été demandée à la commune de Plougonvelin sur la base des coûts réels supportés par la collectivité et du temps d'utilisation constaté des installations. Cette participation

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260706-20260706_05-DE

s'est élevée à 15 370,65 € pour 1 092 heures d'utilisation des équipements sportifs communaux.
La convention est annexée à la présente ; elle s'inscrit dans cette même logique de coopération et de solidarité territoriale entre les deux communes et vise à préciser les conditions d'utilisation des équipements ainsi que les modalités de prise en charge des coûts induits pour la commune du Conquet.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,
Ouï les exposés du Maire et de la conseillère municipale déléguée aux associations et aux sports,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu sa délibération en date du 3 mars 2026 approuvant le budget communal,
Vu l'avis unanime des membres de la commission finances et administration générale, formulé à l'occasion d'une réunion ouverte à l'ensemble des élus intéressés, le 22 juin 2026,
Vu le projet de convention joint,
Considérant qu'il est possible de faire preuve de solidarité sportive territoriale sans pénaliser les sportifs conquétois,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Mandate le Maire pour signer la convention proposée et les documents afférents.

Le Conquet, le 6 juillet 2026
Le Maire, Jean-Luc MILIN

